

Hauptausgabe

 L'Express/Feuille d'avis de Neuchâtel
 2001 Neuchâtel
 032/ 723 53 01
 www.lexpress.ch

 Medienart: Print
 Medientyp: Tages- und Wochenpresse
 Auflage: 17'699
 Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

CONTRATS Nationales ou cantonales, des centaines de conventions collectives de travail améliorent les conditions dans de nombreuses branches en Suisse .

Avantages indéniables des CCT



Une convention collective contribue notamment à lutter contre la sous-enchère salariale. KEYSTONE

Quoi qu'on en dise, le travailleur est, en Suisse, bien moins protégé que ses voisins européens. En effet, le droit suisse du travail, fort de son principe de liberté contractuelle, laisse une grande marge de manœuvre aux parties, les dispositions du code des obligations (CO) étant, pour la plupart, dispositives. Cela signifie que par accord écrit, voire même oral, il est possible de déroger aux règles de base prévues par le CO.

Afin d'améliorer la protection des travailleurs, les syndicats se battent pour mettre sur pied des conventions collectives de travail (CCT), qui permettent de

renforcer les droits des travailleurs.

Une convention collective de travail n'est autre qu'un contrat, signé entre un ou des syndicats et une ou plusieurs associations patronales, réglant les relations de travail dans une branche spécifique. Ces conventions s'appliquent aux entreprises membres de l'association patronale signataire ainsi qu'à ses travailleurs. Sur demande des partenaires sociaux au Secréariat d'Etat à l'économie (Seco), leur champ d'application peut également être étendu à toutes les entreprises de la branche. Cela signifie que tous les tra-

vailleurs de la branche concernée sont soumis à la CCT, que leur entreprise soit signataire ou pas de la convention. La convention collective de travail comporte l'avantage d'avoir «force obligatoire». Cela signifie qu'en aucun cas il n'est possible d'y déroger en défaveur des travailleurs.

La signature d'une CCT apporte de nombreux autres avantages. L'exemple le plus criant est la mise en place d'un salaire minimum. En effet, le CO ne prévoit pas de minima qui rémunèrent les travailleurs avec un salaire convenable. L'introduction d'un salaire minimum dans une convention collective




UNIA
Die Gewerkschaft.
Le Syndicat.
Il Sindacato.

Themen-Nr.: 211.003
Abo-Nr.: 1077322
Seite: 7
Fläche: 60'731 mm²

Hauptausgabe

L'Express/Feuille d'avis de Neuchâtel
2001 Neuchâtel
032/ 723 53 01
www.lexpress.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 17'699
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

contribue en outre à lutter contre la sous-enchère salariale, au bénéfice des travailleurs, mais aussi des employeurs.

Un autre exemple significatif des protections accordées par les CCT est l'obligation faite à l'employeur de conclure une assurance maladie perte de gain en faveur de ses collaborateurs. De nos jours, ce système semble élémentaire. Mais une fois encore, le CO n'impose pas aux employeurs de conclure de telles assurances. Leur seule obligation en cas de maladie est de payer le salaire selon l'«échelle bernoise», soit pendant trois semaines lors de la première année de service, un mois lors de la deuxième année de service, et ainsi de suite. Ce minimum légal laisse donc à désirer dès lors qu'un collaborateur peut très rapidement se retrouver dans une situation catastrophique, malade et sans salaire. Avec une CCT, on pallie ce genre de situations.

En Suisse, il existe des centaines de conventions collectives. Certaines sont nationales et s'appliquent sur tout ou partie du territoire suisse, alors que d'autres sont cantonales. Plus de 60 conventions collectives sont étendues et s'appliquent à tous les travailleurs de la branche concernée. Il peut dès lors se révéler compliqué de savoir s'il existe une convention collective pour telle ou telle branche et, le cas échéant, si elle est applicable à tel ou tel travailleur en fonction de l'entreprise dans laquelle il travaille.

Pour cette raison, Unia a créé un site internet, le «service-cct». Il facilite l'orientation dans

la jungle des CCT, en recensant plus de 200 CCT. Ce site permet notamment d'effectuer des recherches en fonction de la branche ou de mots-clés, et ainsi de trouver si une convention collective existe et à qui elle s'applique.

Les CCT subissent également des modifications à chaque fois qu'elles sont renouvelées et il est parfois difficile de savoir si un texte est encore actuel ou non. Le «service-cct» permet de consulter les textes les plus récents.

Ce site offre également un calculateur des salaires minimaux et permet de déterminer les salaires usuels pour sept grandes régions suisses et environ 70 branches.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site: www.service-cct.ch

SYNDICAT UNIA RÉGION NEUCHÂTEL
LUCILLE REBETZ
AVOCATE



Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.